

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2011**

L'an deux mille onze, le treize du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Chandolas dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Mahey Alain, Maire.

### **Etaient présents :**

Blanchon Hervé, Dalzon Hélène, Faugier Christian, Landraud Pierre, Mahey Alain, Reynaud Angélique, Thibon Christine, Thibon Christophe, Thibon Jacky,

### **Etaient absents :**

Ducros Jérôme, Sourintha Frédérique.

### **Pouvoirs :**

Sourintha Frédérique à Faugier Christian

**Secrétaire de séance :** Mahey Alain

### **Projet de local pluri-activités :**

Le maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 26 février 2010 l'autorisant à signer une convention avec le Président de l'ACCA pour la mise à disposition d'un local.

L'ACCA ayant refusé de signer la convention, Christophe Thibon a été mandaté par le conseil pour étudier avec l'ACCA la faisabilité d'un autre projet.

Christophe Thibon présente deux devis pour un bâtiment de 70m<sup>2</sup> situé à proximité du cimetière de Maisonneuve. Pierre Landraud évoque la demande de local présentée par le Comité des jeunes et se demande si le local derrière l'église de Maisonneuve ne pourrait pas convenir. Christophe Thibon propose qu'on étudie aussi la possibilité de faire un local technique municipal et cite les exemples des communes voisines. Le maire dit qu'il faut aussi prendre en compte la question du local des aînés ruraux, demande que la question du lieu soit à nouveau envisagée avec l'ACCA et que l'assainissement soit pris en compte dans le devis. Le conseil mandate Jacky Thibon pour accompagner Christophe Thibon dans sa démarche.

### **Projet d'acquisition d'un vidéo-projecteur**

Le maire informe le conseil que la location d'un vidéo-projecteur et d'un écran pour une séance du conseil revient à 147€ et qu'il serait bon d'envisager une acquisition. Pierre Landraud est mandaté pour rencontrer la communauté de communes sur un prêt éventuel de matériel et sur la présentation de 3 devis lors du prochain conseil.

### **Projet de règlement de publicité**

Christian Faugier présente le projet de règlement local de publicité, son champ d'application et l'agenda envisagé par le comité de pilotage. Après débat le conseil délibère à 9 voix pour et 1 abstention (Hélène Dalzon) pour prescrire l'élaboration du règlement local de publicité.

### **Mise à disposition de salle aux aînés ruraux**

Le maire rappelle la délibération du conseil municipal pour procéder à la vente du bâtiment dit "de la poste". Il informe le conseil que la finalisation des actes de vente auprès du notaire aura lieu courant janvier 2011 et que la question de la mise à disposition d'un local pour les aînés ruraux doit donc être étudiée. Il propose de dresser une liste des locaux disponibles sur la commune. Le mobilier pourrait être provisoirement stocké dans la salle située au-dessus de la cantine de l'école. Les locaux proposés pour les activités sont :

- la salle de cantine de l'école
- la salle du conseil
- la salle de cuisine de la salle polyvalente pour les activités ne dépassant pas 12 personnes.
- la salle de rangement de la salle polyvalente après mise en conformité

Le maire demande que le choix revienne à l'association des aînés ruraux. Il est mandaté par le conseil pour rencontrer le bureau de l'association.

### **PLU : paiement des encarts dans les annonces légales**

Le maire rappelle l'obligation de procéder à l'insertion de deux encarts publicitaires dans les annonces légales de deux journaux régionaux différents 15 jours avant et 8 jours après le début de l'enquête publique. Il informe le conseil que les deux premières annonces ont été publiées pour un montant de 549,96€.

### **CCAS : infos diverses**

Angélique Reynaud informe le conseil de la vacance d'un siège au bureau du CCAS suite au départ à la retraite de Me Anne-Marie Cade. Elle pose ensuite la question du règlement intérieur du CCAS. Les élus qui siègent dans cette instance seront invités pour élaborer ce règlement. Elle informe ensuite le conseil de la distribution des colis aux personnes âgées et de l'organisation d'un repas le 31 janvier prochain.

### **Arrêté d'autorisation de stationnement de taxi**

Le maire informe le conseil de la décision favorable de la commission départementale de taxi concernant la demande de la commune de Chandolas.

Il donne lecture de l'arrêté qui porte création d'un emplacement "Place du village" et de l'arrêté qui porte autorisation de stationnement qui est accordée à Monsieur Stéphane Basset.

### **Autorisation de signature de convention avec le Centre de Gestion de l'Ardèche**

Le maire informe le conseil que la dernière convention étant arrivée à son terme, il ya lieu de délibérer pour l'autoriser à signer une nouvelle convention. A l'unanimité, le conseil donne un avis favorable.

### **Compte-rendu des délégations**

SMAM-Piscine intercommunale : Pierre Landraud informe le conseil de l'augmentation de la cotisation communale. Elle passe de 8 euros à 11 euros par habitant. Il y a eu 102 000 entrées à la piscine en 2010.

Randonnée : Jacky Thibon informe le conseil de l'organisation d'une journée de la randonnée par la communauté de communes. Elle aura lieu le 15 mai à Faugères.

SICTOBA : Hervé Blanchon fait le compte-rendu du dernier comité syndical.

### **Signalétique des rues**

Pour compléter la première phase de cette opération, le maire présente deux devis pour la fourniture de trente huit panneaux de rue émaillés fixés sur des supports en acier galvanisé. Il

propose au conseil de retenir le moins disant pour une somme de 2 810,80€TTC. A l'unanimité, le conseil retient la proposition du maire.

### **Questions diverses**

#### **Renforcement de réseau électrique MaisonNord**

Le maire explique que dans le cadre du renforcement de réseau électrique au Nord de Maisonneuve, le SDE 07 propose le remplacement des câbles aériens existant par des câbles de section supérieure. Pour des raisons techniques, certains poteaux pourraient être remplacés. 4 propriétaires ont refusé de signer les conventions de passage.

3 possibilités sont offertes :

- engager une mise en servitude pour les propriétaires qui refusent
- réaliser une part du renforcement permettant d'améliorer la situation sans régler le problème définitivement
- suspendre ce projet pour organiser une opération de dissimulation de réseaux à un prochain programme éventuellement en 2012-2013.

Le SDE 07 propose de réaliser une part du renforcement permettant d'améliorer la qualité de l'alimentation électrique de personnes autres que celles qui ont refusé les autorisations de passage.

Après débat, le conseil demande au maire de prendre contact avec le SDE 07 pour :

- connaître le coût pour la commune d'un enfouissement éventuel en 2012-2013
- connaître le nombre de foyers concernés par cette opération.

#### **Vente de propriété**

Dans le cadre d'une vente de propriété à Maisonneuve, un bornage de propriété a été réalisé. Selon le document de bornage réalisé par le géomètre, il s'avère qu'un des bâtiments a été construit sur un chemin communal. Vendeur et acquéreur éventuel demandent à la commune de se prononcer sur les suites à donner.

Après débat, le conseil mandate le maire pour rencontrer les deux parties afin d'envisager toutes solutions protégeant les intérêts de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le maire :

Alain MAHEY